



ANNE OUTIN-ADAM

Directrice du pôle politique législative et juridique de la CCI Paris Ile-de-France, Expert du Club des juristes

Nos centres de décision prennent le large

Déplacement de la trésorerie de Total à Londres, localisation envisagée du siège en Suisse de l'entité résultant de la fusion entre Lafarge et Holcim, départ du PDG de Schneider avec son DRH et son directeur de la stratégie à Hong Kong... C'est unanime : nos centres de décision s'en vont. C'est ce qui résulte d'une enquête sur les secteurs majeurs de l'économie menée auprès de dirigeants et membres de comex dont les groupes totalisent 385 milliards d'euros de CA et plus d'un million de personnes à travers le monde.

L'enjeu se décline en trois points : la présence des centres de décision sur un territoire a des effets directs : poids économique, masse salariale, retombées fiscales. Elle a également des effets indirects essentiels puisqu'ils attirent un large spectre d'activités à haute valeur ajoutée, des services aux entreprises jusqu'à la finance ou le tertiaire immobilier, en passant par le transport aérien. Enfin, les centres de décision appellent les centres de décision, pris dans une dynamique centripète qui positionne une métropole en haut de la hiérarchie mondiale.

Tempête force 10 : tel est le degré du risque encouru. Certains facteurs sont mondiaux et incontournables, comme le développement des outils de communication et le démantèlement de la chaîne de valeurs de l'entreprise, mais encore la généralisation des organigrammes matriciels par fonction et par pays favorisant l'éclatement géographique des comex. S'y ajoutent des facteurs, nationaux et tout aussi redoutables, qui positionnent la France en tête de peloton, depuis l'instabilité réglementaire et fiscale, la fiscalité confiscatoire sur les sociétés et les personnes, la perte de vitesse de la place financière qui clôt la boucle, en passant par la diabolisation des patrons.

Des espoirs sont néanmoins permis. La France a des outils incontestables, comme vient de le souligner l'Agence française pour les investissements internationaux dans son tableau de bord 2014. Ses atouts sont multiples : un grand potentiel d'innovation ; des secteurs d'excellence (télécommunication, aéronautique, luxe, biotechnologies) ; une formation des élites reconnue ; des grands groupes aux racines françaises ; des infrastructures plébiscitées.

Alors, peut-on faire de la France un pays « business friendly » ? Oui, selon la CCI Paris Ile-de-France, mais ce n'est pas si simple. Cela suppose une véritable rupture culturelle de reconsidération des grandes entreprises, de leurs dirigeants et de leur personnel.

Cela implique le courage d'agir sur la fiscalité des sociétés et des personnes physiques qui sont souvent les moteurs des départs, et d'abaisser l'ensemble des charges sociales et fiscales de manière à proposer aux cadres dirigeants des revenus nets, en phase avec la compétitivité internationale.

Rien ne se fera, c'est clair – même si c'est un leitmotiv – sans s'engager sur un horizon de stabilité normative et de non-rétroactivité pour les évolutions réglementaires majeures. ■